

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 231-2016

Type d'intervention: Postulat

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2016.RRGR.1023

Déposée le: 27.11.2016

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Graber (La Neuveville, UDC) (porte-parole)
von Kaenel (Villeret, PLR)
Klopfenstein (Corgémont, UDC)
Benoit (Corgémont, UDC)
Tobler (Moutier, UDC)
Grivel (Biel/Bienne, PLR)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: du

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –

Proposition du

Conseil-exécutif:



Amélioration de la route du Vallon de St-Imier

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. D'étudier la possibilité d'améliorer sensiblement le tracé de la route H30 entre Sonceboz et La Cibourg en envisageant plusieurs variantes accompagnées des dépenses d'investissement qu'impliquerait leur réalisation.
2. De prendre contact avec les communes concernées afin de connaître leurs souhaits en la matière.
3. De prendre contact avec les autorités politiques neuchâteloises afin d'établir les collaborations nécessaires à cet effet.

4. De prendre contact avec la Confédération afin d'obtenir de sa part les subventions les plus élevées possibles, cela par une éventuelle intégration de cette route dans le réseau des routes nationales.

Motivation :

La route qui emprunte le Vallon de St-Imier sur presque toute sa longueur fait partie de routes principales de notre pays. Elle figure dans l'ordonnance fédérale sur les routes principales qui la définit comme suit d'un point de vue géographique : « Jonction H 18 – La Cibourg – Jonction N 16 Sonceboz ». Cette route relie l'agglomération Le Locle – La Chaux-de-Fonds, qui compte 50 000 habitants, à l'agglomération biennoise qui en compte près de 90 000. Outre le trafic imputable aux automobilistes qui se rendent de l'une de ces agglomérations dans l'autre, cette route est évidemment empruntée par les habitants du Vallon de St-Imier qui se rendent dans l'une de ces deux agglomérations ou dans une autre localité du même vallon. La route H30 est également utilisée par des milliers de frontaliers qui travaillent dans le Vallon de St-Imier, à Bienne ou à Granges.

L'importance de cette route pour la population et pour l'économie de l'Arc jurassien n'échappe à personne.

Il semble évident que le tracé et la capacité d'absorption du trafic de route n'est plus du tout adapté au nombre de véhicules qu'elle accueille. La route H30 présente en outre l'inconvénient majeur de traverser neuf localités. Une partie du tracé de cette route, le nombre des localités qu'elle traverse et les trois passages à niveau (La Cibourg, Renan, Cormoret) qui la jalonnent entravent très fortement la fluidité du trafic.

Il paraît hautement souhaitable d'améliorer sensiblement le tracé de cette artère vitale.

On pense notamment à la réactivation du projet de la route des Convers ou, comme variante de substitution à la possibilité – d'entente avec les autorités politiques neuchâteloises qui étudient actuellement le projet d'un tunnel à l'Est de La Chaux-de-Fonds – de construire un ou des tunnels entre La Chaux-de-Fonds et Renan pour éviter les virages dangereux situés à l'Est du Chemin Blanc et la forte pente de la route à l'Ouest de Renan. Il conviendrait également d'envisager la possibilité de modifier le tracé de cette route pour éviter certaines localités au premier rang desquelles devrait figurer St-Imier. Avec une pointe d'audace, on pourrait même envisager une intégration de cette route dans le réseau des routes nationales (route de 3^e classe). Cela permettrait de préserver toutes les localités du Vallon de St-Imier du trafic de transit.

Par ailleurs, il serait particulièrement dans l'intérêt du Jura bernois, de la population et de l'économie de notre région de pouvoir disposer d'un « triangle routier » La Chaux-de-Fonds – Glovelier (H18), puis Glovelier – Delémont – Bienne (A16) et enfin (Bienne) – Sonceboz – La Chaux-de-Fonds (H30) ou inversement. L'amélioration substantielle de la route entre Sonceboz et La Chaux-de-Fonds y contribuerait largement.

Il nous semble judicieux de déposer maintenant une intervention parlementaire parce qu'entre le moment où une idée est lancée en matière routière et le moment de sa réalisation, il faut compter au moins 20 ou 30 ans en Suisse.

Destinataire

- Grand Conseil